

N°2026-55

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie-centre à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Jean MOULLIERE, Maire, en suite de convocation en date du dix-sept septembre deux mil vingt-six dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 26

Jean MOULLIERE, Cyprien DUBUS, Joséphine FOSSAERT-LELOUTRE, Thomas FRAQUET, Hélène FOURDRIGNIER-HENNO, Justine CARNEAU, Anne GAILLET, Alain TYTGAT, Sylvie CHANU, Patrice PUCHOIS, Manuella DELESALLE, Fabien DELPORTE, Marie-Françoise TAHON, Pierre DEHOVE, Frédéric WARTELLE, Sandrine BROCARD, Hélène FEGUEUR-VERCAEMST, Pascal HAVET, Coralie MINET, Anne BEE-DELANNOY, Gaëlle BENARD, Fabrice BALENT, Daniela MORONVAL, Amandine GOUDARD, Luc BUDIN, Laure DUCOULOMBIER.

Absents ayant donné procuration : 2

Daniel MENUÉ donne procuration à Thomas FRAQUET

Christophe OUTTERYCK donne procuration à Laure DUCOULOMBIER

Absent excusé : 1

Dominique SKRZYPCZAK

Secrétaire : Joséphine FOSSAERT-LELOUTRE

OBJET : Actualisation des tarifs des concessions funéraires et autres prestations

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2223-13 et suivants ;

Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs des concessions funéraires afin de prendre en compte la possibilité d'inhumation en urne biologique ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1 : Les tarifs suivants s'appliqueront à compter du 1^{er} octobre 2026 :

CONCESSION AU CIMETIERE – Terrain 2.50 x 1.00

	Tarif 2026	
	Carrés 1 à 20	Autres carrés
15 ans	300 €	400 €
30 ans	450 €	550 €

CONCESSION AU CIMETIERE – Terrain 2.50 x 1.00 avec caveau*

*Sous réserve de disponibilité

Neuf

	Tarif 2026
15 ans	1 400 €
30 ans	1 550 €

Deuxième main

		Tarif 2026
15 ans	1 place	700 €
	2 places	800 €
30 ans	1 place	850 €
	2 places	950 €

CONCESSIONS BIOLOGIQUES (CERCUEIL)

	Tarif 2026
15 ans	400 €
30 ans	550 €

CONCESSIONS BIOLOGIQUES (URNE)

	Tarif 2026
15 ans	200 €
30 ans	300 €

CONCESSION EN CAVURNE – Terrain 0.85 x 0.60

	Tarif 2026
15 ans	200 €
30 ans	350 €

CONCESSION EN CAVURNE – Terrain 0.85 x 0.60 avec caveau*

*Sous réserve de disponibilité

Neuf

	Tarifs 2026
15 ans	800 €
30 ans	950 €

Deuxième main

	Tarifs 2026
15 ans	450 €
30 ans	600 €

CONCESSION EN CASE DE COLUMBARIUM

	Tarif 2026	
	Colombariums A B C et D	Autres colombariums
5 ans	100	300
15 ans	400	600
30 ans	800	1000

VACATION DE POLICE

Tarif 2026
25 €

REDEVANCES

Redevance de superposition – Applicable après la 1^{ère} inhumation
Redevance de réduction et de réunion des corps

Tarif 2026
75 €
75€

Article 2 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise sur le recours gracieux, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, adopte la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à Templeuve-en-Pévèle,
Les jour, mois et an susdit

Le Maire,
Jean MOULLIERE



Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le

ID : 059-215905860-20260924-2026_55-DE

